

Date : 15 mars 2023

Service communication

Jérôme Chaussoneaux / tél. 05 49 71 08 80 / chaussoneauxje@cc-parthenay-gatine.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vacances de printemps des accueils de loisirs : le programme et inscriptions

**Les accueils de loisirs de Parthenay-Gâtine dévoilent le programme
pour les vacances d'hiver du 11 au 21 avril 2023.
Inscriptions du lundi 27 mars au mercredi 3 avril.**

Pendant deux semaines, les enfants vont faire le plein de découvertes grâce aux nombreuses animations concoctées par l'équipe.

Au programme notamment :

- Des vacances « Soigneur d'un jour » pour les 3/5 ans, les enfants vont visiter des parcs, fermes et associations d'animaux, ils y rencontreront des éleveurs et des soigneurs afin de comprendre comment on s'occupe de l'animal pour sa santé et son bien-être.
- « Jardiniers d'un jour » pour les 6/8 ans avec l'initiation au compostage, la découverte des plantes et leurs bienfaits avec une naturopathe, l'initiation à la permaculture
- « Chevalier d'un jour » pour les 9/17 ans, les jeunes auront l'occasion de découvrir le territoire de Parthenay comme au temps du moyen âge autour de rallyes-découvertes et de visites. Ils apprendront à lire un blason, comprendre sa signification, et pourront fabriquer le leur.

Sans oublier les nombreuses activités à découvrir et à imaginer sur place. Des créneaux de piscine pour chaque tranche d'âge sont prévus durant les vacances sur inscription.

Les activités se dérouleront à l'accueil de loisirs Maurice-Caillon à Parthenay et à l'accueil de loisirs Les Buissonnets à Saint-Aubin-le-Cloud.

Modalités d'inscription

- **Inscription sur rendez-vous uniquement du lundi 27 mars au mercredi 5 avril.**
 - **Pour prendre rendez-vous à partir du 20 mars** : par téléphone au 05 49 94 24 56
- Se munir des documents suivants, déjà remplis :
 - La fiche d'inscription.

- La fiche sanitaire.
- Les fiches des autorisations

Ces documents sont téléchargeables en ligne : **cc-parthenay-gatine.fr > au-quotidien > familles > accueil-de-loisirs**

Se munir aussi de :

- Le certificat médical uniquement en cas de contre-indication à une activité physique ou autre
- de la copie du carnet de vaccination
- d'une Attestation d'Assurance Responsabilité Civile
- de la photocopie de votre attestation de carte vitale
- de votre numéro d'allocataire CAF ou de vos bons vacances MSA ou de votre feuille d'imposition 2021